

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 21228 du 24 juillet 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestre-chœur de l'armée française »**

NOR : INTJ1316079S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 2841 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300398S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le musicien de 1<sup>re</sup> classe dont le nom suit est promu au grade de musicien hors classe le 1<sup>er</sup> septembre 2013:

Angelloz-Nicoud, Guy

Nigend : 122 703

Numéro de livret de solde : 5 219 912

Article 2

Le choriste de 2<sup>e</sup> classe dont le nom suit est promu au grade de choriste de 1<sup>re</sup> classe le 1<sup>er</sup> septembre 2013:

Peressoni, Gérald

Nigend : 161 931

Numéro de livret de solde : 8 018 119

Fait le 24 juillet 2013.

*Le général de division,  
commandant la garde républicaine,  
P. SCHNEIDER*